

Familles recomposées et fragilisation du couple au Gabon

Blended families and the weakening of the couples relationship in Gabon.

Auteur 1 : Orphée Martial SOUMAHO MAVIOGA,

Auteur 2 : Sladen Mariéva BA'A NGOUA,

Orphée Martial SOUMAHO MAVIOGA
Université Omar Bongo

Sladen Mariéva BA'A NGOUA
Université Omar Bongo

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : SOUMAHO MAVIOGA .O M & BA'A NGOUA .S M (2026) « Familles recomposées et fragilisation du couple au Gabon », African Scientific Journal « Volume 03, Num 37 » pp: 001 – 025.



DOI : 10.5281/zenodo.22794054
Copyright © 2026 – ASJ



Résumé : Cette contribution sociologique analyse les transformations contemporaines de la famille au Gabon, en mettant un accent particulier sur la famille recomposée, perçue comme une forme émergente mais fragile de l'organisation familiale. L'article scientifique s'inscrit dans un contexte marqué par les mutations sociales, économiques, juridiques et culturelles, qui ont progressivement affaibli le modèle de la famille traditionnelle au profit de configurations diversifiées telles que les familles monoparentales, recomposées et, dans une moindre mesure, homoparentales.

L'objectif central de l'étude est de comprendre pourquoi les couples en situation de recomposition familiale apparaissent fortement fragilisés, au point de remettre en cause les fondements affectifs et fusionnels de la conjugalité. Cette étude qualitative repose sur un échantillon raisonné de 10 couples en recomposition familiale, soit 20 entretiens (10 hommes et 10 femmes), complétés par quatre récits de vie. Les données recueillies ont été traitées par l'analyse thématique de contenu, adaptée aux entretiens semi-directifs et aux récits de vie. Les principaux résultats montrent que les transformations familiales au Gabon produisent une pluralité de modèles légitimes marqués par l'individualisme conjugal et une abondance de normes nouvelles, fragilisant la stabilité des couples, surtout en contexte de recomposition « à tout prix ». L'âge à la mise en couple, la première naissance et l'âge des enfants cristallisent les tensions, tandis que persiste un paradoxe : concubinage durable sans rejet du mariage.

Mots-clés : Familles recomposées, fragilisation du couple, mariage, grossesse précoce.

Abstract : Blended families and the weakening of couples in Gabon This sociological contribution analyzes the contemporary transformations of the family in Gabon, with a particular emphasis on the blended family, perceived as an emerging but fragile form of family organization. The scientific article is set in a context marked by social, economic, legal, and cultural changes, which have gradually weakened the traditional family model in favor of diversified configurations such as single-parent families, blended families, and, to a lesser extent, same-sex parent families. The central objective of the study is to understand why couples in blended family situations appear to be significantly weakened, to the point of challenging the emotional and fusion-based foundations of conjugal relationships. This qualitative study is based on a purposive sample of 10 blended families, comprising 20 interviews (10 men and 10 women), supplemented by four life stories. The collected data were analyzed using thematic content analysis, adapted to semi-structured interviews and life stories. The main results show that family transformations in Gabon produce a plurality of legitimate models marked by marital individualism and an abundance of new norms, weakening the stability of couples, especially in the context of recomposition "at all costs." The age at which couples form, the first birth, and the age of the children crystallize the tensions, while a paradox persists: long-term cohabitation without rejection of marriage.

Keywords: Blended families, couple fragility, marriage, early pregnancy.

Introduction

La présente contribution scientifique se donne pour ambition de visiter à nouveau la famille comme objet d'étude sociologique. En effet, la famille est l'élément central dans la vie de la plupart d'entre nous. A cet effet, elle suscite des passions en même temps qu'elle est imprégnée d'idéologies. Objet d'inquiétudes récurrentes, la famille revient périodiquement, au gré des enjeux et de l'actualité médiatico-politique, sur les devants de la scène. Elle déclenche les polémiques et marque les clivages au sein des sociétés entre les différents mouvements de pensée « traditionalistes » et « modernistes ». Très souvent annoncée en crise sous la problématique lancinante de la perte des valeurs au prétexte que la famille ne jouerait plus son rôle de socialisation voire d'encadrement des jeunes générations, elle est aussi régulièrement accusée de favoriser l'instabilité du corps social. Les critiques qui s'accumulent voient défiler des pathologies de la famille autant dans l'excès d'une imprégnation familiale que dans le défaut de la famille elle-même.

Toutefois, la disparition prophétisée de la famille se fait toujours attendre. Malgré les obstacles auxquels elle fait face, la famille n'a pas cessé d'étonner par sa longévité et surtout par sa formidable capacité à surmonter tous les écueils qui se présentent devant elle. Et d'ailleurs, si la famille concentre à ce point tous les fantasmes, c'est aussi parce que les sociétés attendent beaucoup d'elle voire trop d'elle. Pour les groupes sociaux, elle est un repère social, un marqueur d'identité voire plus encore. La famille est la cellule qui assure l'épanouissement des parents ainsi que des enfants, elle transmet les normes et les valeurs compatibles avec l'idéal politique de l'heure, sans oublier qu'elle assure la reproduction de la société et garantit le contrôle social. L'Etat au Gabon depuis le début des années 1980 à nos jours, a tenté tour à tour de défendre la famille en proposant des mesures politiques visant tantôt à la protéger des influences de la mondialisation, puis à l'accompagner face aux difficultés économiques avec des mesures sociales dans les années 1990 et enfin depuis 2015, au plan juridique l'Etat a consenti à des ajustements pour arrimer les dispositions locales aux standards internationaux en modifiant le code pénal pour qu'elle réponde aux défis actuels sur l'égalité homme-femme.

C'est dans ces contextes sociale, politique, économique et culturel que les transformations de la morphologie familiale s'opèrent et nous permettent d'observer l'affaiblissement de la famille traditionnelle au profit de nouvelles formes de structure telles que la famille monoparentale, la

famille recomposée ou encore la famille homoparentale qui prennent une ampleur sans cesse croissante dans notre société notamment en ce qui concerne les deux premières. Cet état de fait nous amène à nous questionner sur ces familles dites « nouvelles » puisqu'il est aujourd'hui admis qu'il n'y a plus d'unanimité autour de ce que devrait être une famille, parce qu'il s'est construit plusieurs évidences ou plusieurs légitimités familiales. Sans prétendre élargir notre analyse au spectre des autres formes de structure familiale qui se sont incontestablement épaissies, la présente contribution sociologique va principalement s'orienter vers un questionnement sur la famille recomposée en nous intéressant aux fragilités de ce type d'organisation familiale qui ont pour effet de remettre en cause l'édifice institutionnel, symbolique, affectif et fusionnel de la famille composée d'un homme, d'une femme et d'un/des enfants. De sorte que le problème qui est posée ici est de savoir : pourquoi les couples en situation de recomposition familiale sont-ils autant fragilisés au point de remettre en cause les fondements affectifs et fusionnels entre les conjoints ?

Le présent article se donne pour ambition de comprendre les problèmes qui entourent la formation d'un couple au point de désarticuler le modèle de parenté au profit d'un système de relations entre individus apparentés. Pour ce faire, le premier point d'examen va tenter de définir ce sur quoi porte cet article c'est-à-dire l'objet d'étude et ensuite poser le problème ; le deuxième point poursuivra l'objectivation de la recherche en déclinant les aspects méthodologiques de l'enquête ; et le troisième point d'examen s'attèlera à présenter et discuter les résultats de l'enquête.

1.Approches définitionnelles et cadre conceptuel de l'étude

1.1. Approches définitionnelles sur la famille recomposée

Dans le cadre d'une recherche en sociologie, le choix d'un sujet est souvent le résultat d'une motivation dans certains cas inconscients ou tout au moins peu explicites. Selon Serge Paugam, le sociologue doit se poser un certain nombre de questions avant d'entreprendre une recherche : « Comment en partant d'un thème initial peut-on construire un véritable objet sociologique ? » (2010, p.7). Tout comme avec Emile Durkheim, « un savant doit d'abord définir les choses dont il traite afin que l'on sache de quoi il est question dans son travail de recherche » (2013, p.). Ce sont ces exigences épistémologiques qui nous amènent à construire notre objet d'étude qui porte sur la famille recomposée. Ainsi, les différentes recherches sociologiques sur la famille nous apprennent

que celle-ci renvoie à une multitude de réalités sociales (divorce, démariage, remise en cause de l'institution matrimoniale, comportements sexuels, monoparentalité, recompositions familiales, homoparentalité, développement de la cohabitation, etc.) qui montrent que depuis déjà plusieurs décennies, cette institution est en crise.

En effet, définir la famille est devenue bien difficile car elle a subi et continue de subir des transformations au point de voir émerger une nouvelle donne familiale. Les familles se caractérisent de nos jours par la progression de modes de vie fortement marqués par l'individualisme moral et les conceptions prénuptiales. Les exigences individuelles ont pris le pas au détriment de la stabilité de la famille conjugale à tel point que les normes se redéfinissent et se multiplient pour donner désormais plusieurs façons de faire famille tout aussi légitimes que le modèle de parenté traditionnel.

Face à toutes ces réalités sociales, il est une forme de famille qui prend de l'ampleur tout en restant dans l'ombre au point que ce type de famille soit difficilement quantifiable et opère une forme de révolution silencieuse, il s'agit de la famille recomposée. Pour Irène Théry et Marie Thérèse Meulders-Klein à qui l'on doit le concept de « famille recomposée » à celui de « famille composée » permettait de mieux rendre compte de la réalité sociale en voie de modification rapide. Elles définissent les familles recomposées comme étant « les familles dans lesquelles, après séparations des parents, la présence de nouveaux conjoints, de demi-frères et sœurs, crée des réseaux de parenté parfois complexes » (1993, p.20), d'autant plus que lorsque le décès d'un des conjoints n'est pas à l'origine de la séparation du couple, généralement les deux parents fondent chacun un nouveau foyer dans lequel la fonction du beau-parent est relative. Selon Nicolas Jonas (2007, p.40), une famille recomposée est définie dans « le cas où un couple vit avec un ou plusieurs enfants dont seul un des adultes est le parent ». Avec Marie-Christine Saint-Jacques et Claude Parent (2002, p.13) une « famille recomposée comprend des personnes, mariées ou vivants en union de fait ayant une garde permanente, partagée, ou occasionnelle, d'au moins un enfant biologique ou adoptif, né d'une précédente union qui s'est soldée par une séparation ou un divorce ». Cette définition combinée aux différentes approches définitionnelles citées précédemment, nous permet de soulever le fait que les séparations des conjoints renvoient à des réalités multiples et que chaque conjoint peut venir avec un ou plusieurs enfants obtenus lors d'une précédente union.

1.2. Cadre conceptuel de l'étude

Les études sociologiques sur la famille montrent que celle-ci est un objet classique de la discipline à en croire la multitude de références bibliographiques qui attestent d'un grand intérêt par les sociologues. Depuis le début des années 1970 en France notamment, les travaux sociologiques sur la famille ont connu un net regain du fait des nombreuses transformations visibles opérées qui passent même pour des évidences tellement l'accoutumance de leur présence est constamment rabâcher par les médias et les politiques. Sans plonger dans une récitation exhaustive de la littérature touchant à la famille au risque de sombrer sous le poids de l'histoire et du nombre de références, les recherches ont souvent fait l'objet d'investigations différenciées en fonction des disciplines, suite notamment aux travaux de Talcott Parsons (1955) qui prophétisait le resserrement sur le seul groupe composé des parents et des enfants. Les autres disciplines comme l'anthropologie ont travaillé sur la parenté et la filiation (Claude Lévi-Strauss, 1967 ; Raymond Mayer, 2002) alors que les recherches en psychologie (Bruno Décoret, 1998 ; Jacques Philippe Tsala Tsala, 2007) ont essentiellement porté sur la famille *stricto sensu*, tout comme les travaux en sociologie qui en plus de mettre en perspective la famille, ont porté un regard explicatif sur le couple, la sexualité, le mariage et la parentalité (Michel Ferrand, 2004 ; Jean-Ferdinand Mbah et Mesmin-Noël Soumaho, 2006 ; Nicolas Jonas, 2007 ; Jean Hugues Déchaux, 2009 ; François De Singly, 2017).

C'est au début des années 1980 que l'on va assister à un dialogue entre les disciplines pour voir fleurir un ensemble de contributions scientifiques portant sur les dynamiques familiales émanant des sciences sociales. Les rapprochements thématiques ont suscité de la part des spécialistes un engouement certain pour la compréhension du fonctionnement familial. C'est dans cette optique que les recompositions familiales apparaissent comme les nouveaux débats qui ont redonné un nouvel élan à la réflexion sociologique sur la famille qui se nourrit par le truchement d'une approche pluridisciplinaire tout en sollicitant à la fois la sociologie, l'anthropologie, l'histoire et la démographie. Une telle posture permet l'usage de méthodes diverses et adaptées aux contextes de changement et d'expression de la famille contemporaine au Gabon.

2.Méthodologie de l'enquête et présentation des résultats

Dans le cadre de cette étude, nous avons un échantillon non probabiliste ou empirique, dont la constitution résulte d'un choix raisonné visant à faire ressembler l'échantillon à la population dont il est issu. Cette méthode s'inspire des jugements du chercheur pour la sélection des éléments de l'échantillon, c'est cela qui a motivé notre choix.

De cette manière, l'échantillon réuni pour cette étude est constitué de dix couples (10) en situation de reconstitution familiale. Ce corpus se compose alors de 20 entretiens réalisés avec deux types d'informateurs constitué respectivement de 10 hommes (code : Hn) et 10 femmes (code : Fn). Le choix de ces informateurs se justifie par le fait qu'ils étaient mieux outillés pour nous renseigner sur le vécu des familles recomposées mais aussi sur les raisons qui conduisent à une reconstitution familiale. Nous avons tenu à renforcer cette enquête en y ajoutant quatre récits de vie des informateurs avec lesquelles nous avons eu des entretiens, et compte tenu de l'indisponibilité de la majorité des femmes lors de l'étape du recueil des récits de vie, nous avons à cet effet trois hommes et une femme qui se sont prêtés à l'exercice. Le choix de compléter les entretiens avec des récits de vie a été guidé par la motivation d'avoir des histoires détaillées sur les difficultés traversées par les enquêtés durant leur enfance au sein de leurs familles respectives.

Notre recherche étant essentiellement qualitative nous conduit, à partir des instruments de collecte des données mobilisés, à utiliser l'analyse thématique de contenu comme technique de traitement des données. Elle convient, et concerne ainsi l'entretien semi directif et les récits de vie effectués auprès des différents informateurs de notre échantillon. A cet effet, Alex Muchielli (2012, p.57) estime qu'elle consiste « dans ce sens à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus qu'il s'agisse d'une transcription d'entretien d'un document organisationnel ou de note d'observation ». Il précise aussi que « tout document parlé, écrit ou sensoriel contient potentiellement une quantité d'informations pour la personne qui en n'est l'auteur, sur le groupe auquel il appartient sur les faits et événements qui sont relatés sur les effets recherchés par la présentation de l'information sur le monde ou sur le secteur du réel dont il est question » (*Ibid*). Cette méthode de traitement des données a comme avantage l'étude du « non-dit » qui doit être examinée avec beaucoup de recul pour ne pas utiliser nos repères idéologiques ou normatifs et planer dans la subjectivité du fait des proximités sociales

que l'on peut entretenir avec l'objet. Dans ce cas, selon Salvador Juan (1999, p. 193), l'analyse thématique de contenu est définie comme « un ensemble de procéder de traitement particulier de l'information au sens où elle s'applique au matériel symbolique : il s'agit de convenir des phénomènes symboliques en données scientifique ».

Dans ce cas, les caractéristiques de nos enquêtés se présentent de façon suivante, à propos de la répartition de nos informateurs selon le type de famille dans lequel ils ont grandi, nous dénombrons sept individus ayant été socialisés dans des familles nucléaires, sept l'ayant été dans les familles recomposées, quatre dans les familles polygamiques et deux ayant été socialisés dans les familles monoparentales. Le tableau ci-dessous nous récapitule ces informations.

Tableau1 : Répartition des enquêtés selon le type de famille d'origine

Types de famille	Femme	Homme
Famille nucléaire	3	4
Famille recomposée	3	4
Famille polygamique	3	1
Famille monoparentale	1	1

Source : Données issues de l'enquête de terrain, 2025

A la lecture de ce tableau, sur les 20 individus interrogés, nous pouvons constater que 7 individus sont issus de famille recomposée (3 femmes et 4 hommes), tout comme 7 autres individus sont issus de famille nucléaire (3 femmes et 4 hommes). 4 autres individus qui composent l'échantillon sont issus de famille polygamique (3 femmes et 1 homme) et 2 individus sont issus de famille monoparentale (1 femme et 1 homme). De plus, les unités familiales qui ont été enquêtés présentent les caractéristiques synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau2 : Caractéristiques de chaque individu composant l'échantillon

Numéro du couple enquêté	Age selon le sexe		Profession selon le sexe		Situation matrimoniale	Nombre d'année sous le même toit	Enfant du couple	Enfant de l'union précédente		Enfant présent au sein du foyer
	Homme	Femme	Homme	Femme				Homme	Femme	
Couple numéro 1	47ans	48ans	Sans emploi	Institutrice	Union conjugale libre	20 ans	Aucun	Aucun	Un enfant	Uniquement l'enfant de la femme
Couple numéro 2	35ans	28ans	Technicien cartographe	Sans emploi	Union conjugale libre	7ans	Aucun	Un enfant	Deux enfants	Aucun
Couple numéro 3	29ans	28ans	Instituteur	Étudiante	Union conjugale libre	7ans	Deux enfants	Trois enfants	Deux enfants	Uniquement les enfants du couple et occasionnellement les enfants issus des lits précédents
Couple numéro 4	58ans	56ans	Employé du secteur privé	Technicien de surface	Union conjugale libre	20ans	Deux enfants	Un enfant	Trois enfants	Uniquement les enfants du couple
Couple numéro 5	52ans	38ans	Propriétaire de bar	Technicien de surface	Union conjugale libre	11ans	Deux enfants	Dix enfants	Deux enfants	Uniquement les enfants du couple et de l'homme issus d'une union précédente

Couple numéro 6	42ans	38ans	Chauffeur de poids lourd	Technicien ne de surface	Union conjugale libre	5ans	Un enfant	Trois enfants	Trois enfants	L'enfant du couple et uniquement les enfants de la femme
Couple numéro 7	46ans	45ans	Technicien de surface	Sans emploi	Marié	14ans	Quatre enfants	Un enfant	Deux enfants	Enfants du couple et de la femme uniquement
Couple numéro 8	43ans	28ans	Chauffeur de taxi	Étudiante	Union conjugale libre	2ans	Un enfant	Deux enfants	Un enfant	L'enfant du couple et ceux de l'union précédente
Couple numéro 9	46ans	44ans	Technicien de surface	Agent de police	Union conjugale libre	2ans	Aucun	Quatre enfants	Cinq enfants	Les enfants de la femme uniquement
Couple numéro 10	29ans	28ans	Instituteur	Assistante de direction	Union conjugale libre	5ans	Aucun	Aucun	Un enfant	L'enfant de la femme vient occasionnellement

Source : Données issues de l'enquête de terrain, 2025

Ce second tableau témoigne de la difficulté des couples qui forment les familles recomposées à se marier, puisqu'on note des couples ayant fait 20 ans, 11 ans et 14 ans d'union conjugale libre excepté un seul couple qui est marié. On note aussi une forte présence sous le même toit des enfants des femmes résultant des lits précédents à la différence des hommes.

3. Discussion des résultats de l'enquête

Dans le cadre de cette recherche, il était nécessaire pour nous de permettre à nos enquêtés de s'exprimer sur des points précis pour cette étude. C'est donc avec cette technique que nous avons entamé notre travail de terrain. Les résultats de ces entretiens semi-directifs nous ont permis de discuter autour de deux axes thématiques : 1/ âge de la première union et survenance du premier enfant ; 2/ âge des enfants d'un des parents. La mise en perspective de ces points montre à quel point la fragilisation du couple s'inscrit dans un contexte de concubinage de longue durée et construit des familles incertaines.

3.1. Age de la première union et survenance du premier enfant

Les dix couples interrogés n'ont pas eu la même trajectoire conjugale, certains partenaires ont été en couple plus d'une fois avant leur relation actuelle. Les données recueillies auprès des enquêtés montrent que sur les vingt individus interrogés, quinze ont eu des enfants lors de leur(s) précédente(s) union(s).

En premier lieu, soulignons que généralement, lors de la première composition d'une union conjugale, la plupart des couples se forment dans la même classe d'âge, c'est-à-dire que la différence d'âge entre les deux conjoints n'est pas très prononcée. L'âge de la formation des couples et la consolidation d'une union stable varie non seulement au fil du temps, mais aussi des régions, c'est ce que nous apprend France Prioux (2003, p.623) qui retrace l'évolution annuelle de la formation des couples en remontant jusqu'aux générations nées dans les années 1930 qui sont arrivées à l'âge adulte à la fin des années 1940 en France.

L'entrée en couple varie aussi en fonction du niveau d'instruction des conjoints. En effet, la mise en couple est plus précoce chez les individus moins diplômés et plus tardive chez les individus ayant un haut niveau d'instruction. Pour Wilfried Rault et Arnaud Régnier-Loilier (2015), les femmes se mettent en couple plus tôt que les hommes. L'obtention d'un premier emploi stable et la contraction d'un mariage ne sont plus des obstacles. Les deux partenaires

sont souvent élèves ou étudiants lorsqu'ils décident de se mettre en couple et à cohabiter ensemble.

Au Gabon, l'enquête démographique de santé (EDSG, 2012) en abordant les points sur l'âge des premiers rapports sexuels (fille et garçon) et l'âge de la première naissance montrent que globalement les résultats semblent suggérer un léger vieillissement de l'âge auquel les femmes ont leur première naissance, des générations anciennes aux plus récentes, l'âge médian a légèrement augmenté, passant de 18,5 ans parmi les femmes âgées de 45-49 ans, à 20,3 ans parmi celles de 25-29 ans. Dans le même contexte notre enquête révèle que la survenance du premier enfant a eu lieu durant la scolarité des enquêtés (au collège, au lycée ou à l'université). Parmi les répondants qui ont eu des enfants avant leur union actuelle, quatre femmes et sept hommes ont eu leur première naissance après la période de l'adolescence, c'est-à-dire entre 18-21 ans ; six femmes et trois hommes ont vu la survenance de leurs premières naissances à l'adolescence, c'est-à-dire entre 14-18ans. Quelques extraits d'entretiens permettent d'illustrer cette situation.

« J'ai eu ses enfants à l'âge de 17 ans, pour le premier en classe de quatrième, 18 ans pour le deuxième en classe de troisième et lorsque j'ai eu le troisième j'avais environ 23 ans j'étais en première année d'université. Mais je ne suis pas resté en couple avec les mères de mes trois premiers enfants, j'étais dans une période de ma vie où je me cherchais encore [...] » (H3, 29 ans, union conjugale libre, 3 enfants issus de précédentes unions, instituteur).

« J'étais scolarisée lorsque j'ai eu mon premier fils ! J'étais en classe de seconde, j'avais 18 ans et le deuxième je l'ai eu en première à 20 ans [...] Avec mon ami nous n'avons pas encore d'enfant. Je n'ai pas envie de me retrouver au chômage avec beaucoup d'enfants, après s'il ne m'épouse pas qui va encore le faire ! » (F2, 28 ans, union conjugale libre, 2 enfants issus d'une précédente union, sans emploi).

« J'ai 52 ans aujourd'hui, je me souviens que mes deux premières filles je les ai eu à l'âge de 15 ans de deux mères différentes. L'année qui a suivi j'ai fait encore deux autres ! Il faut dire que j'étais très jeune à l'époque, j'étais encore sur les bancs de l'école. J'ai eu des responsabilités très tôt. Et puis je ne me suis pas arrêté là, et puis quand je suis rentré à l'université, j'ai encore ajouté quatre avec d'autres filles à l'époque. Avec ma femme actuelle que tu as vue-là, nous avons deux enfants. Je l'ai trouvée elle avait déjà aussi deux enfants » (H5, 52 ans, union conjugale libre, 10 enfants issus de précédentes unions, propriétaire de bar).

Ces extraits de discours révèlent que les enquêtés ont eu des enfants durant leur scolarité et des tentatives de mise en couple pendant cette période de l'adolescence, considérée aussi comme une période de rupture avec les socialités à fondement affectif dans la vie familiale est marquée par les premières expériences sexuelles, l'attrance vers le sexe opposé, renforcée par le sentiment que la relation amoureuse autonomise, libère des dépendances à l'égard des parents. La conscience du jeune est d'emblée enfermée dans un corps devenu tyrannique qui le pousse vers l'autre sexe. L'individu expérimente à ce moment la mise en couple et les difficultés liées aux responsabilités sociales sans pour autant s'inscrire dans une perspective conjugale de longue durée.

La survenance d'un premier enfant même en étant sous le toit des parents, fait d'un adolescent un adulte inachevé puisque c'est aussi un élément qui témoigne du passage de l'enfance au statut d'adulte et lui confère ainsi le droit d'entamer une composition familiale. Mais ce paradoxe nous dit Stéphanie Gaudet (2001, p73) que « pour devenir adulte, le jeune doit non seulement acquérir une indépendance résidentielle et financière, il doit créer une cellule familiale indépendante de celle de ses parents », même si, ajoute-t-elle que « dans le contexte actuel, il est bien difficile de tenir compte uniquement de cette notion d'indépendance à l'égard des parents puisque les jeunes vivent plus longtemps dans la résidence familiale ou bien, s'ils ont quitté la maison, ils effectuent plusieurs reculs dans leur trajectoire résidentielle en fonction des difficultés de leur vie amoureuse ou de leur vie professionnelle » (*Ibid.*, p.73).

C'est pourquoi, France Prioux (2003, p.623) souligne que « La formation d'une première union stable peut être considérée comme l'un des événements clés du passage des jeunes à l'âge adulte, car c'est plus souvent à ce moment-là qu'ils prennent véritablement leur indépendance vis-à-vis de leurs parents ». De ce fait, dès lors que l'individu décohabite, et devient autonome financièrement, il rentre ainsi dans l'âge adulte ou le statut d'adulte. C'est à ce moment qu'il peut entamer sa tentative d'union conjugale ou poursuivre une union conjugale stable même s'il arrive que certains individus effectuent plusieurs reculs dans la maison familiale. Il y a bel et bien une corrélation entre l'âge de la mise en couple et la survenance d'un premier enfant qui tend à fragiliser l'union conjugale. L'enquête par entretien auprès des dix couples nous apprend que la période des premières tentatives de mise en couple qui sont intervenues durant l'âge adolescent marque une instabilité affective et sociale. Les éléments qui sont extraits des entretiens passés avec les enquêtés illustrent cette réalité.

« La relation s'est arrêtée parce que c'était une relation d'adolescent. Nous étions jeunes et c'est à cause des problèmes qui sont arrivés avec la naissance de notre premier enfant que les choses se sont dégradées davantage. Mes parents n'ont pas accepté tout de suite ma grossesse. Il n'a pas supporté et nous nous sommes séparés. La seconde relation n'a pas duré, je rentrais à peine à l'université. J'ai fait mon deuxième enfant avec un étudiant [...] Il n'a pas reconnu la paternité. » (F3, 28 ans, union conjugale libre, 2 enfants issus de précédentes unions, étudiante)

« J'ai eu mon premier enfant quand j'étais au lycée [...] Je n'avais pas de situation et je n'envisageais pas déjà assumer le rôle de père de famille. Je voulais d'abord finir l'école, épouser une femme et ensuite faire mes enfants. Actuellement, je suis avec une jeune fille depuis 7 ans maintenant. Nous n'avons pas encore d'enfant ensemble mais ça viendra. » (H2, 35ans, union conjugale libre, 1 enfant issu d'une union précédente, Technicien cartographe).

Au regard des discours véhiculés par les enquêtés, il ressort qu'à cet âge, il n'était pas encore question pour eux de vivre pleinement une union conjugale stable puisqu'ils étaient dans la période de l'adolescence. La survenance d'un premier enfant s'est imposée comme une contrainte parentale, un rôle social qu'ils n'étaient pas prêts à assumer.

En effet, les normes et les comportements en matière de reproduction sexuelle sont aussi à l'origine de la recomposition familiale comme l'âge du premier enfant. S'il est vrai que généralement l'âge de la première naissance est de plus en plus repoussé, il n'en demeure pas moins qu'une grande partie des femmes au Gabon connaît une première naissance avant l'âge de 20 ans. Les chiffres révèlent que l'âge minimal du premier rapport sexuel est de 10 ans et que 29% des filles étaient déjà actives sexuellement avant 15 ans. 97% des filles à 20 ans avaient déjà eu leur premier rapport sexuel. Ces résultats mettent en lumière une précocité sexuelle qui augmente les probabilités d'avoir une grossesse précoce. D'ailleurs, le rapport montre que 70% des filles âgées de 20 ans ont eu leur première grossesse avant la classe de terminale et 53% avant la classe de seconde. (UNFPA-UNICEF Gabon, 2017).

A ce propos, Diana Dadoorian (p.103) explique en disant que « durant la grossesse des 16-19ans, il existe déjà dans plusieurs cas un désir du couple d'avoir un enfant ». Ce désir rend possible les premières compositions familiales pour les individus résolus à le faire, car dès l'âge de 19 ans la grossesse n'est plus considérée comme précoce. Toutefois, pour 15 répondants dont les premières naissances se sont faites avant l'union actuelle, la première union stable entamée après avoir décohabité s'est soldée par une rupture, malgré un rapport affectif plus

important que celui des enquêtés situés dans l'intervalle d'âge 14-16 ans au moment de leur première fécondité. De ce fait, si le critère d'âge favorise les séparations pour les adolescents puisque ses derniers n'étant pas encore suffisamment murs pour la vie de couple, ce n'est pas le cas pour les individus qui sont considérés comme des adultes. Nous avons donc retenu les discours de trois enquêtés pour mettre en évidence les raisons des séparations :

« C'est assez difficile de croire qu'on ne finira pas sa vie avec le père de son enfant. J'ai beaucoup souffert de cette situation, je n'avais que 15 ans et lui 19 ans. Nous étions amoureux. Enfin, dans tous les cas, moi je l'étais. Mais, ça n'a pas suffi à poursuivre notre vie ensemble malgré la naissance de notre fille. Ensuite, j'ai rencontré un monsieur avec qui j'ai eu ma seconde fille. Malheureusement, il est décédé dans un accident de voiture. Ma fille n'avait que 2 ans à ce moment et moi j'avais déjà 20 ans. Il m'aidait beaucoup pour payer les choses des enfants [...] Je suis restée quelque temps avant de faire mon troisième enfant. Son père était déjà marié donc on ne pouvait pas se marier. Avec ton père là j'attends depuis 20 ans qu'il m'épouse, nous avons 2 enfants ensemble » (F4, 56 ans, union conjugale libre, 3 enfants issus de précédentes unions, technicienne de surface).

« J'ai été responsable très tôt dans ma vie. Lorsque j'avais 12 ans, je m'occupais déjà de mes 4 petits frères et sœurs. Donc quand j'ai eu ma fille à l'âge de 16 ans, j'avais déjà une expérience. Mais hélas ! Je n'ai pas vu venir la trahison de mon ami qui dans le même temps, a fait un enfant avec une autre fille de mon quartier. Je n'ai pas supporté, nous avons rompu. Il n'était pas prêt à devenir sérieux. Avec mon ami ça se passe bien depuis 5 ans, j'attends qu'il vienne officialiser l'union auprès de mes parents. » (F10, 28 ans, union conjugale libre, 1 enfant issu d'une précédente union, assistante de direction).

« J'étais jeune quand j'ai eu mon premier enfant. Ce n'était pas facile pour moi parce que j'étais déjà orphelin à l'âge de 8 ans. Je n'ai pas eu le soutien de mon oncle qui m'avait mis à la porte quand la nouvelle est arrivée à ses oreilles. Avec la mère on avait tous les deux à peine 17 ans. J'ai même dû arrêter l'école pour faire les bricoles pour payer le lait de l'enfant. Mais vous savez que sans moyens, tu ne peux pas garder une femme et un enfant [...] Je me suis mis avec une autre fille quand j'ai eu l'âge de 26 ans par là. Nous avons eu 2 enfants, nous sommes restés ensemble 5 ans. Et puis nous nous sommes séparés. J'ai eu la grâce d'avoir mon travail de chauffeur de camion [...] j'avais 36 ans environ quand j'ai croisé ma « femme actuelle » » (H6, 42 ans, union conjugale libre, 3 enfants issus de précédentes unions, chauffeur poids lourd).

Des différents entretiens réalisés avec les couples, il en ressort que 7 hommes sur 10 reconnaissent ne pas avoir désiré être père à l'âge de la survenance de leurs premiers enfants et qu'ils n'ont pas su tout de suite assumer leur rôle de père. Cette responsabilité n'a pas été sur le coup envisageable car eux-mêmes étant dépendants encore de leurs parents (ou d'un tiers) et cohabitant dans la maison familiale. Deux extraits soulèvent cette situation d'impuissance qui ont conduit les hommes à ne pas assumer cette parentalité précoce :

« Il est difficile pour moi de vous parler de ma première expérience parce que ça a été des moments pénibles à vivre ! J'ai presque honte de vous avouer que j'ai nié mon enfant quand sa mère était venue m'annoncer qu'elle était enceinte [...] Nous étions tous les deux dans la même classe de 3^{ème} à Mouila, ces parents m'ont accusé d'avoir gâcher les études de leur fille parce qu'elle avait raté l'examen au BEPC cette année. C'est plus tard que quand l'enfant est née que les choses se sont arrangées entre nos deux familles. Mes parents ont tout assumé à ma place, j'étais incapable de faire quoique ce soit pour subvenir aux besoins de l'enfant. » (H3, 29 ans, union conjugale libre, 3 enfants issus de précédentes unions, Professeur des écoles)

« Mon premier enfant ne vis pas avec moi à cause des circonstances malheureuse de son arrivée. Je n'ai pas reconnu mon fils à la naissance, c'est l'oncle de la fille qui est le père sur l'acte de naissance. C'est quand il est devenu grand qu'il a cherché à me voir. Sa mère l'a élevé toute seule et je m'en veux jusqu'à présent parce que je n'étais pas prêt à être père ! mais c'est la vie et aujourd'hui je me suis marié pour ne plus reproduire cela. Ce n'est pas facile d'éduquer un enfant seul, je m'en rends bien compte » (H7, 46 ans, marié, 1 enfant issu d'une précédente union, technicien de surface)

Sur ce point, la famille contemporaine se caractérise par divers changements sur le plan conjugal avec les contestations des interdits et de l'ordre sexuel. La sexualité des jeunes garçons est jugée plus permissive que celle des filles même si au regard des données démographiques des deux dernières décennies, les expériences préconjugales des filles interviennent dans un contexte de luttes féministes qui tendent à dénoncer l'infériorité féminine et la domination de la sexualité masculine ; voire une remise en question de l'assujétissement du corps de la femme à une fonction de reproduction (Michèle Ferrand, 2001 ; Maryse Jaspard, 2005 ; Bekale Dany Daniel, Mouamba Moutsinga Zogo Mboulou Edith, Soumaho Mavioga Orphée Martial, 2020 ; Soumaho Mavioga Orphée Martial, 2020).

De plus, son paysage est marqué par l'avènement de plusieurs de ses configurations familiales, mais le désir de couple reste la norme sociale. Martine Segalen et Agnès Martial (2013, p.113) disent à ce sujet que « Mariage en baisse, divorce en hausse, unions libres placées sur un pied d'égalité légale en ce qui concerne les enfants, les recompositions contribuent à la construction d'un paysage mouvant fragile et complexe », au fil du temps, les divorces et ruptures d'unions sont devenus beaucoup plus fréquents et tendent à évoluer comme les remises en couple. A ce propos, Chiara Piazzesi, M. Blais et H. Belleau (2019, p.54) observent « une augmentation des ruptures dans tous les milieux sociaux et à tous les âges de la vie ». Ces désunions qui donnent lieu d'une part à des familles monoparentales lorsque le couple séparé a eu des enfants sont à l'origine d'un bon nombre de recompositions familiales à cause des différentes tentatives de mise en couple qui se soldent parfois par un ou plusieurs échecs. Néanmoins, ce n'est pas le seul élément qui justifie cela. Il y a aussi le décès d'un des conjoints qui soulève d'autres problèmes tels que la protection du conjoint survivant ou encore la succession et transmission en cas de remariage. Ces mutations de la famille, pour François De Singly (2016, p.123) relèvent des tensions qui définissent le couple, et la valorisation de l'épanouissement de soi au détriment de l'autre. Il dit à ce sujet que : « fidélité à soi et engagement de longue durée ne sont pas toujours conciliables ». De même que l'histoire conjugale passée soit différente pour chaque individu, la remise en couple après séparation elle aussi varie d'une personne à une autre.

3.2. Âge de l'enfant d'un des parents comme obstacle à un investissement conjugal

Dans ce contexte, les séparations étant de plus en plus fréquentes, la remise en couple est devenue un événement banal du parcours de vie et notre enquête montre que les individus qui ont eu plusieurs relations avant d'être avec leur partenaire actuel, sont plus nombreux par rapport à ceux qui n'ont rien tenté. Cela témoigne d'un acharnement à demeurer en couple et répondre aux normes qu'impose la société notamment celle qui consiste à fonder une famille pour être un adulte complet. Comme le dit Gérard Neyrand (2018, p.131), « la norme conjugale reste toujours aussi forte et monolithique. Pour être heureux et se réaliser soi-même, il faut bénéficier d'une relation de couple gratifiante qui seule permettra de s'épanouir ».

La composition en elle-même renvoie d'abord au fait d'assembler pour former un tout. Pour ce qui est de la recomposition familiale, elle se caractérise selon Nicolas Jonas (2007) par un couple qui vit avec un ou plusieurs enfants et dont un des adultes est le parent. Toutefois, plusieurs profils de famille recomposée ont pu être mis à jour notamment la situation de

recomposition où nous avons été en présence d'un couple qui a eu chacun des enfants issus d'un lit précédent ou une autre situation où l'un des adultes est le parent d'un enfant issu d'une adoption.

Ainsi, dans les cas de reconstitution, si l'âge de la première union est fortement corrélé à la fragilisation du couple, ce qui fait naître des réalités familiales telles que les familles monoparentales qui sont devenues en quelques décennies la forme de famille la plus nombreuse au Gabon, il n'en demeure pas moins que l'âge des enfants issus d'une relation conjugale précédente participe de l'instabilité des couples rencontrés. Le temps de reconstitution varie d'un individu à un autre, et on peut voir que les femmes ont plus de mal que les hommes à se trouver un nouveau foyer à cause principalement de ou des enfants à charge mais surtout de l'âge de ceux-ci lors de la reconstitution. Sur les 10 femmes interrogées, 6 entretiens montrent que les séparations ont été brutales et douloureuses. Lors des tentatives de reconstitution familiale, les femmes sont celles qui viennent dans le nouveau foyer avec les enfants et l'âge de ceux-ci varient en fonction du temps mis entre chaque tentative. Dans les cas d'exercice d'autorité parentale, l'âge de ou des enfants devient un obstacle et soulèvent des conflits familiaux au point de disloquer les rapports socio-affectifs entre conjoints.

Nous avons retenu à ce propos trois extraits d'entretiens de 2 femmes et 1 homme qui se sont exprimés sur leurs difficultés à exercer l'autorité parentale sur les enfants de leurs conjoints :

« Je n'ai pas eu d'autres tentatives de remise en couple immédiates avant d'être avec mon conjoint actuel, vu que j'ai été traumatisé par toutes les misères que le père de mes premiers enfants et sa famille m'ont fait subir. Je n'ai plus eu envie à ce moment d'être avec un autre homme. Pour moi, ils étaient tous mauvais. Et puis, j'ai rencontré mon mari. Au début c'était un peu difficile parce que mes enfants ne l'ont pas tout de suite accepté » (F7, 45 ans, mariée, 2 enfants issus d'une précédente union, sans emploi)

« Après ma précédente union, j'ai passé trois ans sans me remettre en couple. J'avais des hommes qui voulaient de moi, mais les relations n'allaient jamais plus loin [...] J'ai un grand garçon qui voyait d'un mauvais œil les hommes qui m'approchaient. C'est pour lui que j'ai pris le temps avant de refaire ma vie. » (F1, 48 ans, union conjugale libre, 1 enfant issu d'une précédente union, sans emploi)

« Après la mère de mon enfant, je me suis arrêté là pendant un ou deux ans environ. Ma fille a eu des problèmes avec ma dernière compagne. Les choses se sont mal passées parce que je n'ai pas apprécié par exemple que l'enfant se bat avec elle. Même si c'est elle la « mère », elle ne peut pas à chaque fois frapper sur l'enfant au lieu de lui parler. » (H2, 35ans, union conjugale libre, 1 enfant issu d'une précédente union, technicien cartographe)

Ces discours montrent une forme de cassure qui se forme entre les deux conjoints lorsque le contrôle parental est actif. En outre, comme nous avons pu le comprendre, on parle de recomposition familiale lorsque deux personnes mariées ou en union de fait ont la garde partagée, permanente, ou occasionnelle d'au moins un enfant obtenu d'une union précédente.

Excepté les divergences qui peuvent exister au sein du couple qui tente de recomposer leur famille, la présence des enfants d'un des conjoints constitue des infortunes notamment lorsque la garde de ceux-ci est occasionnelle ou alternée. Les couples qui disent ne pas avoir rencontré de difficultés particulières avaient des enfants en bas âge lors de leur mise en couple.

A ce propos, Michel Delage (2011, p.780) nous fait comprendre que « le jeune enfant a tendance à subir la séparation (...) le grand adolescent de son côté s'investit surtout auprès de ses pairs ». Une majorité des enfants de nos répondants lors de la remise en couple de leurs parents n'étaient pas encore dans la tranche d'âge que l'on considère comme difficile qui représente aussi la période de puberté. Il n'y a que trois couples dont les enfants étaient dans cette tranche d'âge lors de la mise en couple, ils avaient respectivement douze 12 ans pour l'enfant le plus âgé de F7, 11 ans pour l'enfant de F1 et 10 ans pour l'unique enfant de l'enquête H2. L'âge de la puberté ou la tranche d'âge considérée comme étant difficile va de 11 ans à 14 ans chez les garçons et chez les filles de 10 ans à 13 ans, alors que les enfants que nos enquêtés ont eu lors des unions précédentes avaient au moment où leurs parents ont débuté leurs unions actuelles entre un et neuf ans, fille et garçons compris, à part ceux mentionnés plus haut.

De manière générale, nous pouvons dire que le comportement de l'enfant du conjoint face à son beau-parent, peut dépendre non seulement de la période de vie de l'enfant (plus il se rapproche de la petite enfance, moins la recomposition est difficile) pendant laquelle son parent (principalement le parent gardien) entame à nouveau une union conjugale stable, avec un autre partenaire pour former une famille recomposée, mais aussi dépend de la situation lors de la séparation de ses parents.

En effet, Christiane Flavigny (2009, p. 617) nous présente deux principales situations. La plus fréquente est la situation dans laquelle pour « un enfant qui a vécu une tranche de vie avec ses deux parents ; il peut vivre leur séparation comme un véritable séisme. Même s'il conserve la relation avec son père , il peut accueillir fraîchement un beau-père dont la venue bouscule sa vie affective, histoire aussi de rejeter sur cet indésirable la responsabilité de la séparation du couple de ses parents , de façon à ne pas avoir à se l'imputer à lui-même » dans la deuxième situation, elle ajoute que : « s'il s'agit d'un enfant (peu importe le sexe) né d'une aventure juvénile de la mère, conclue par une reconnaissance par le père suivie de sa disparition rapide, ne laissant au nouveau-né que son nom en héritage ». En nous référant uniquement au critère d'âge que nous donne cette enquête, c'est-à-dire que les enfants issus des lits précédents de nos enquêtés étaient pour le plus grand nombre à un âge qui ne leur a pas posé de grandes complications lors de leur remise en couple, c'est ce qui explique aussi qu'ils aient presque tous une bonne relation avec leurs beaux-parents même si des craintes sont exprimées par les couples qui voient la présence des enfants faire peser un risque de dysharmonie conjugale au point de construire ce que Gérard Neyrand (2002) qualifie de paradoxe de l'individualisme relationnel qui peut mettre en tension la conjugalité à plus ou moins long terme.

La majorité des hommes de l'enquête de terrain ne vivent pas avec leurs enfants mais plutôt avec les enfants de leurs compagnes et bien éventuellement avec ceux qu'ils ont en commun. Notons que lorsqu'il y a séparation du couple (divorce ou décès), ce sont les mères qui gardent les enfants et dans le cadre d'une séparation, elles partent généralement avec eux ce qui place les pères dans une situation de garde alternée (voire occasionnelle).

C'est ce que nous montre l'enquête, les pères ont leurs enfants pendant les vacances le plus souvent. La période des vacances étant beaucoup plus courte que la période scolaire, cela prouve que les mères passent plus de temps avec les enfants que les pères, sur les huit enquêtés hommes ayant eu des enfants avant l'union actuelle cinq ont leurs enfants pendant les vacances uniquement.

Ce qui en définitive pose un problème dans la consolidation des couples recomposés. Ce n'est pas tant la présence d'un ou de plusieurs enfants dans le foyer mais plutôt l'âge des enfants des conjoints issus d'une union précédente. Plus l'enfant est jeune, c'est-à-dire dans la petite enfance, moins il y a de souci au niveau de la relation de couple. Par contre, plus l'enfant est âgé c'est-à-dire qu'il se situe dans la période de l'adolescence, son intégration sera plus difficile

au point de devenir un obstacle à la recomposition de la cellule familiale voire même occasionner la séparation des conjoints qui seront confrontés à des difficultés pratiques et affectives comme dans le cas de l'exercice de l'autorité parentale. D'ailleurs c'est ce qu'en dit Sébastien Dupont (2016, p.79), lorsqu'il révèle que « l'âge de l'enfant au moment de la recomposition détermine également des situations très différentes, l'expérience d'un enfant qui vit au quotidien avec un beau-parent depuis sa petite enfance est difficilement comparable avec celle d'un enfant qui voit son parent se remettre en couple alors qu'il est lui-même adolescent, voire jeune adulte ». Ce qui veut dire donc qu'il y a une forte corrélation entre l'intégration des enfants dans la cellule familiale, leur âge et la fragilisation du couple.

Conclusion

Sans fermer le débat sur la famille, nous pouvons conclure au terme de la présente contribution scientifique que les multiples transformations morphologiques de la famille au Gabon montrent plusieurs réalités dans ce qui est convenu d'appeler les nouvelles familles. Aujourd'hui, les familles se caractérisent par la progression de styles de vie fortement marqués par l'individualisme moral des conjoints et les conceptions prénuptiales. Les exigences individuelles ont pris le pas au détriment de la stabilité de la famille conjugale à tel point que les normes se redéfinissent et se multiplient pour donner désormais plusieurs façons de faire famille tout aussi légitimes que le modèle de parenté traditionnel. Ces nouvelles légitimités familiales engendrent des contradictions qui tendent à dissoudre la durabilité des couples et construisent des fragilités conjugales. La famille recomposée résume bien cette modernité familiale qui se caractérise non pas par un affaiblissement des normes traditionnelles mais plutôt par une abondance de règles nouvelles. Ce travail empirique met en évidence la fragilisation des couples lorsque les conjoints s'inscrivent dans un processus de recomposition familiale à tout prix. L'âge de la mise en couple et la survenance d'une première naissance contribuent au même titre que l'âge des enfants présents au sein du foyer à cristalliser les tensions entre conjoints au point de construire des familles incertaines. Ces sources d'instabilité conjugale soulèvent en filigrane un autre paradoxe qui fera l'objet d'une prochaine réflexion sociologique, c'est celui de constater que sur les couples en recomposition familiale interrogés, la majorité s'inscrit dans un concubinage de longue durée sans pour autant rejeter le projet de mariage.

Références bibliographiques

BEKALE Dany Daniel, MOUAMBA MOUTSINGA ZOGO MBOULOU Edith, SOUMAHOU MAVIOGA Orphée Martial (2020), « Stéréotypes de genre dans les manuels scolaires de mathématiques au Gabon » in *La Revue française d'éducation comparée*, n°19, pp. 21-44.

DADOORIAN Diana (2012), « La grossesse désirée à l'adolescence : commentaire », in *Sciences sociales et santé*, n°1, pp 103-125.

DECHAUX Jean-Hugues (2009), *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte.

DECORET Bruno (1998), *Familles*, Paris, Economica.

DELAGE Michel (2011), « La recomposition familiale : Quand les adolescents s'en mêlent », in *Cahiers critique de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n°47, pp 780-787.

DE SYNGLY François (2003), *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Armand Colin.

DURKHEIM Emile (2013), *Les Règles de la méthode sociologique*, 14^{ème} édition, Paris, PUF.

DUPONT Sébastien (2016), « le Cycle de vie des familles recomposées » in *Cahiers critiques de théorie familiale et de pratique de réseaux*, n°56, pp 79-98.

FENNETEAU Hervé (2007), *Enquête : entretien et questionnaire*, 2^e édition, Paris, Dunod.

FERRAND Michèle (2004), *Féminin, Masculin*, Paris, La Découverte.

FLAVIGNY Christiane (2009), « Quelle place et quel statut pour le beau-parent », in *Études*, n°12, pp 617-618.

GAUDET Stéphanie (2001), « La responsabilité dans les débuts de l'âge adulte », in *Lien social et Politiques*, n°46, pp71-83.

JASPARD Maryse (2005), *Sociologie des comportements sexuels*, Paris, La Découverte.

JONAS Nicolas (2007), *La famille*, Rosny, Bréal.

LEVI-STRAUSS Claude (1967), *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris-La Haye, Mouton & Cie.

MAYER Raymond (2002), *Histoire de la famille gabonaise*, Libreville, Editions du LUTO.

MORIN E. (2014), *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Points.

MUCHEILLI Alex (2012), *L'analyse qualitative en sciences Humaines et sociales*, Paris, Armand Colin.

NEYRAND Gérard (2002), « Idéalisation du conjugal et fragilisation du couple, ou le paradoxe de l'individualisme relationnel » in *Dialogue*, n°155, pp. 80-88.

NEYRAND Gérard (2018), « Norme conjugale et conjugalités plurielles », in *L'amour individualiste*, n°3, pp 129-184.

NEYRAND Gérard (2014), « La « démocratisation » des relations familiales, un processus pluriel difficile à réguler », in *Le Télémaque*, n°46, pp59-71.

PAUGAM Serge (2010) *L'enquête sociologique*, Paris, PUF.

PIAZZESI Chiara, BLAIS Martin et BELLEAU Hélène (2019), « Les Frontières de l'intimité conjugale et familiale : de la théorie aux approches empiriques », in *Enfances, Familles, Générations*, n°34, pp53-78

PRIOUX France (2003), « L'âge de la première union en France : une évolution en deux temps », in *Population*, n°4, pp 623-644.

SEGALEN Martine, MARTIAL Agnès (2013), « Se démarier, recomposer sa famille », in *Sociologie de la famille*, n°4, pp113-133.

MBAH Jean-Ferdinand, SOUMAHOU Mesmin-Noël (1996), *La question du mariage en milieu universitaire au Gabon*, Libreville, CERGEP/Les Edition Udégiennes.

SOUMAHOU MAVIOGA Orphée Martial (2018), « Familles et socialisation politique : influence des parents dans les choix politique des étudiants au Gabon », in DIBAKANA MOUANDA Jean-Aimé et MISSIE Jean-Pierre (sous la dir.), *L'Afrique des familles. La famille*

dans l'Afrique contemporaine entre changements et permanences, Paris, L'Harmatan, pp 179-199.

THERY Irène et MEULDERS-KLEIN Marie Thérèse (1993), *Les Recompositions familiales Aujourd'hui*, Paris, Nathan.

TSALA TSALA Jean Philippe (2007), « Secret de famille et clinique de la famille africaine », in *le Divan familiale*, n°19, pp. 31-46.

UNFPA-UNICEF Gabon (2017), *Grossesses précoces en milieu scolaire au Gabon*, Libreville, UNFPA-UNICEF.